



**RESEAU NATIONAL DE DÉFENSE DES DROITS HUMAINS (RNDDH)**  
**REZO NASYONAL POU DEFANN DWA MOUN**  
**NATIONAL HUMAN RIGHTS DEFENSE NETWORK**

Membre de la  
**fidh**

## **NEWS RELEASE**

### COMMUNIQUE DE PRESSE

**CONTACTER** : **Vilès ALIZAR**  
**PHONE** : (509)2940-1222 / 3755-9591 / 3463-4192  
**Cell** : (509) 3704-6506

---

#### ***Incendie de 2 marchés publics : Le RNDDH invite les autorités à mener des enquêtes sérieuses***

---

Le *Réseau National de Défense des Droits Humains* (RNDDH), prend note de l'incendie en cascade de *deux* (2) marchés publics, survenu pour la seule période allant du 12 au 18 février 2018, soit respectivement dans la nuit du 12 au 13 février, pour le *Marché Hyppolite* et le 18 février, pour le *Marché Guérit*.

Le RNDDH présente ses sincères sympathies aux victimes de ces incendies, accablées par les pertes énormes enregistrées. En effet, des marchands et marchandes comptaient sur leur commerce pour prendre soin de leur foyer, subvenir à leurs besoins et payer les études de leur progéniture. Pour cela, nombreux sont ceux qui ont contracté des dettes, estimées pour la plupart, à des centaines de milliers de gourdes.

Le RNDDH est attristé par le fait que ces incendies appauvrissent une bonne frange de la classe moyenne et instaurent une terreur palpable au sein de la population haïtienne, déjà très éprouvée par un taux de chômage très élevé et des conditions générales de vie très précaires.

Le RNDDH reste convaincu que ces incendies de marchés publics ne constituent pas des actes isolés. Il serait en effet trop facile de mettre sur le compte de l'accident, les *deux* (2) incendies enregistrés au cours du mois de février 2018. De même, il serait aussi inacceptable de traiter les incendies récemment enregistrés comme ceux des années antérieures. En effet, au cours des dix (10) dernières années, de nombreux marchés publics sont partis en fumée et, des montants faramineux ont été utilisés soit pour leur reconstruction, soit pour venir en aide à certains marchands, alors que ces sommes auraient pu être utilisées dans d'autres secteurs.

Par ailleurs, avec crainte et inquiétude, le RNDDH commence à croire que la rumeur selon laquelle l'incendie est depuis quelque temps utilisé comme un outil de lutte pour s'en prendre à des adversaires politiques et économiques ou pour déstabiliser un régime en place, se confirme. Cependant, si tel est le cas, l'incendie représenterait alors une arme redoutable,

compte tenu du fait que le pays ne détient pas de cellules anti-feu bien équipées ni des ressources humaines suffisantes et bien formées pour lutter contre les incendies.

Le RNDDH est alarmé par la légèreté avec laquelle des autorités politiques banalisent, sur les ondes de radio, les incendies de marchés publics et s'empressent de partager leurs premières impressions relatives à ces cas, avec l'opinion publique. Il s'agit d'un comportement qui risque de faire obstruction à la justice ou pire, de faire cheminer les enquêtes dans une direction donnée.

Le RNDDH constate qu'à l'instar des autorités politiques, certaines autorités policières font le jeu des pyromanes, en apportant des réponses prématurées et émotionnelles aux incendies, tentant par-là de calmer les esprits mais du coup, empêchant à la police et à la justice de travailler dans la sérénité dont elles ont besoin pour mener leurs enquêtes.

En ce sens, le RNDDH estime de son devoir de souligner à l'attention de tous que c'est aux institutions policière et judiciaire qu'il revient de mener des enquêtes techniques avant de partager avec le public les résultats de celles-ci et d'indiquer si les incendies sont accidentels ou criminels. C'est à ce prix que, s'il s'agit d'actes criminels, leurs auteurs matériels et intellectuels seront arrêtés et traduits par devant les instances de jugement et que s'il s'agit d'accidents, les mesures seront prises pour fixer les responsabilités de ceux qui se seraient rendus responsables de ces accidents et empêcher leur répétition.

Aujourd'hui, les incendies de marchés publics doivent interpeller tous les citoyens. Car, s'il s'agit d'une forme de criminalité nouvellement en vogue dans le pays, elle s'apparente au terroriste et doit par conséquent être jugulée à temps.

C'est pourquoi, le RNDDH recommande aux institutions policières et judiciaires :

- De rappeler à tous, qu'il n'est permis à personne, sauf à celles ayant autorité pour ce faire, de spéculer publiquement et par la voie des ondes, sur les origines des feux qui ravagent les marchés publics ;
- De mener des enquêtes sérieuses et cèles autour de ces incendies de marchés publics ;
- De traduire par devant les autorités de jugement, toutes personnes impliquées dans la perpétration de ces actes, si les enquêtes révèlent qu'il s'agit d'incendies criminels.

De plus, le RNDDH enjoint l'administration MOISE / LAFONTANT

- D'installer dans les marchés publics un système de sécurité pouvant permettre des interventions immédiates lors des incendies, dans le but de circonscrire les feux et d'empêcher leur propagation ;
- De prioriser l'intervention sur les causes réelles des incendies de marchés publics, en lieu et place des interventions sur les conséquences.

Port-au-Prince, le 21 février 2018